

**SYNDICAT C.G.T DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ET AGENTS PUBLICS
DE DRANCY**

Drancy,
Le 21 janvier 2008

Lettre ouverte

Monsieur LAGARDE
Député Maire de Drancy

Madame Catherine ISSAKIDIS
DRH

Madame Pascale MACIAS
Responsable de la liste
« Un CASC pour Tous »

Objet : Demande de démenti

Mesdames, Monsieur le Député Maire,

Nous venons d'être informé de la diffusion à tous les agents de la collectivité et de l'OPH de Drancy de la profession de foi de la liste « Un CASC pour Tous ».

Nous exigeons la publication immédiate du démenti ci - après et qu'il soit diffusé conformément à la loi.

Démenti :

*« La liste « Un CASC pour Tous » a cru bon de diffuser des propos mensongers de Mme V■■■■■ B■■■■■. En effet, Il est impossible de s'inscrire sur une liste sans constater l'appellation de cette liste, en l'occurrence « **CGT et non syndiqués** ».*

Par ailleurs, le reste des affirmations de Mme V■■■■■ B■■■■■ est un avis personnel sujet à débat. Le débat démocratique ne tolérant pas l'insulte ou le dénigrement, ses propos sont déplacés en dehors d'une discussion privé. Ils n'auraient jamais dû être publiés. Que dire du sérieux des personnes qui ont fait publier et distribuer ces publications mensongères mettant ainsi sous le coup de la loi leurs auteurs et toutes les personnes impliquées dans sa diffusion.

Devons - nous mesurer l'intégrité de cette personne au fait qu'elle n'a pas retiré sa candidature de la liste CGT qu'elle désavoue pourtant avec force ?

Les propos de Mme B■■■■■ montrent une faiblesse de connaissance du nouveau statut de la fonction publique et des nouvelles attributions des CASC par la loi de février 2007.

Pour finir, la CGT ne pratique pas la politique politicienne de certains. Ni la CGT, ni sa liste pour le CASC de Drancy n'ont fait de référence aux élections municipales à venir. Nous ne nous occupons que des intérêts des agents y compris dans leurs aspects les plus actuels. »

Dans l'attente de l'application de la loi,

Veuillez recevoir, Mesdames, Monsieur le Député Maire, nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat
Henri TAMAR

Copie : M. le Préfet de Seine-Saint-Denis